

2^{ème} Orientation PATRIMOINE NATUREL

THEMATIQUE 2: Protéger la biodiversité

Fiche action n°2.2.1 Préservation de la biodiversité: Promotion des essences locales

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

Protection de la biodiversité

La biodiversité est liée aux plantes mises en place dans les espaces publics et privés. Une meilleure information sur les essences locales, leur mise en œuvre, leur commercialisation sont importantes à soutenir.

Ceci concerne les communes dans leurs opérations de fleurissement, les collectivités et aménageurs dans la création de nouveaux espaces ou la restructuration d'espaces verts, et le jardinier amateurs, aussi bien pour la création de ses haies végétales, ses plantations d'arbustes, d'arbres fruitiers ou non et le fleurissement de son espace d'agrément.

Comme pour les collectivités, c'est faire évoluer le modèle horticole standard en intégrant la notion de développement durable dans les jardins d'agrément et potagers. C'est un des éléments clefs d'une bonne gestion différenciée.
C'est favoriser le développement d'une diversité faunistique et floristique, le rétablissement des équilibres biologiques et le rétablissement de la biodiversité.

2. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

Un guide des plantes a été élaboré depuis plusieurs années par l'Agence de l'Urbanisme. Souvent diffusé dans les Plans locaux d'urbanisme, il mérite d'être mieux connu et diffusé auprès de tous les jardiniers amateurs.

La Société Horticole propose également de contribuer à l'émergence de nouvelles pratiques.

Un des volets de l'action concerne également la lutte contre les espèces invasives, certaines plantes introduite pour l'ornement, se révèlent très invasives dans les milieux naturels, au détriment des essences locales, voire de l'équilibre des milieux. Il convient donc de les faire connaître et de proposer d'autres espèces mieux adaptées.

Le dernier volet concerne la production et la diffusion des essences locales, rustiques ou anciennes.

3. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Diffusion des connaissances et savoir-faire :

- Société Horticole;
- Diffusion du guide "Que Planter"
- Jardinier de la ville au cours des journées portes ouvertes du service ou autres

Etablissement d'une liste noire des espèces invasives;

Déclinaison régionale / locale des listes établies à l'échelle nationale.

Partenariat à développer avec les pépiniéristes, horticulteurs et jardinerie sur les différents éléments points : liste noire / liste verte / variété locales...

4. ACTEURS

| | |
|------------------------|--|
| Direction pilote | Service Environnement et développement durable – Cités en Champagne |
| Directions associées | directions de la Communication (Agglo, Ville, Communes) |
| Partenaires techniques | Conservatoire Botanique CATER Collectivités, DIREN – DREAL, AUDC |
| Partenaires financiers | Agence de l'eau Seine-Normandie ? Région ? Diren ? |

5. PREMIERES PISTES SUR LES INDICATEURS

Indicateurs de biodiversité sur les espaces : faune et flore

2^{ème} Orientation PATRIMOINE NATUREL

THEMATIQUE 2: Protéger la biodiversité

Fiche action n°2.2.2 Préservation de la biodiversité: Observatoires de la faune et de la flore

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

Que ce soit la mise en œuvre d'une trame verte et bleue à l'échelle de l'agglomération, l'introduction d'une gestion différenciée des espaces publics, ou la promotion d'essences locales, toutes ces actions concourent à la préservation voire l'amélioration de la biodiversité.

Des suivis qualitatif et quantitatif de cette biodiversité devront être pilotés par la collectivité.

Mais, de la même manière que le Muséum d'Histoire Naturelle le propose depuis plusieurs années, il convient d'associer la population à ce suivi.

Plusieurs programmes existent à l'échelle nationale, qu'il serait intéressant de promouvoir à l'échelle locale, d'observatoire de la nature "commune" : observatoire des abeilles; suivi des papillons diurnes communs; oiseaux, petite faune...

Ce suivi, qui peut être proposé aux écoles, jeunes et à tout un chacun, présente un double avantage : une amélioration de la connaissance et une sensibilisation de l'observateur, incité à mettre en œuvre à son tour des actions en faveur de la biodiversité.

2. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

Quelques uns des observatoires existants à décliner localement :

- suivi temporel des oiseaux communs (LPO)
- suivi des papillons diurnes communs (Muséum National d'Histoire Naturelle),
- observatoire des abeilles,
- suivi des chauves souris (Conservatoire du patrimoine naturel);

Autres pistes :

- convention entre le Conseil Général et le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne pour la protection des chauves souris, surveillance des ouvrages
- développement des conditions d'accueil favorables à la faune : nichoirs, aménagement des jardins publics et privés...
- Fleurissement des communes : prix spécial LPO (action concertée avec le Conseil Général).

3. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Déclinaison locale des outils de vulgarisation et d'observation;

Promotion de l'opération auprès des écoles et collèges, associations...

Suivis qualitatif et quantitatif réguliers des données apportées par les observateurs bénévoles;

Diffusion des connaissances.

4. ACTEURS

| | |
|------------------------|---|
| Direction pilote | Service Environnement et développement durable – Cités en Champagne |
| Directions associées | directions de la Communication (Agglo, Ville, Communes) |
| Partenaires techniques | Conservatoire Botanique LPO Conservatoire du patrimoine naturel Collectivités, DIREN – DREAL, AUDC |
| Partenaires financiers | Muséum national d'histoire naturelle ? Agence de l'eau Seine-Normandie ? Région ? Diren ? |

5. PREMIERES PISTES SUR LES INDICATEURS

**Le réseau : Nombre d'observateurs ;
Nombre d'observations**

**Les résultats : amélioration des connaissances,
évaluation qualitative des résultats.**

2^{ème} Orientation PATRIMOINE NATUREL

THEMATIQUE 2: Protéger la biodiversité

Fiche action n°2.2.3 Préservation de la biodiversité: Corridors de noir

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

Protection de la biodiversité

Dans les zones urbaines, une pollution méconnue peut avoir des influences parfois fortes sur biodiversité et en particulier sur la faune. Il s'agit de la pollution lumineuse, provoquée par l'éclairage urbain.

L'objectif de cette action est de créer un (des) corridor(s) de noir ou de réfléchir sur les intensités lumineuses appliquées sur les squares et jardins pour en réduire l'impact.

2. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

L'impact de la pollution lumineuse sur la faune sauvage s'avère sérieux et inquiétant en particuliers pour les oiseaux et les insectes.

Elle a également un impact sensible sur la perception des paysages et notamment du ciel nocturne (à proximité : ciel invisible; à distance : ciel orangé) tout en créant une dépense énergétique parfois inutile entre minuit et 5h du matin...

Pour les oiseaux :

- Perturbation du parcours migratoire;
- Accroissement du nombre de collisions mortelles sur les édifices éclairés, les phares, les ouvrages tels que des ponts éclairés...
- Profonds dérèglements des rythmes biologiques mesurés chez plusieurs espèces concernant l'alimentation, la croissance, la reproduction ou le déclenchement de la migration.

Pour les insectes nocturnes, à l'extrême, l'implantation de lampadaires sur des ronds-points isolés a conduit à la disparition des populations d'insectes alentours et les entomologistes se demandent aujourd'hui si l'impact des lumières artificielles n'est pas à comparer à celui des pesticides !

Or les insectes constituent la base de la chaîne alimentaire de bon nombre d'oiseaux, mammifères, amphibiens...

Aujourd'hui, l'ensemble des jardins et squares sont éclairés en continu.

3. DESCRIPTIF DE L'ACTION

La réflexion concerne les intensités lumineuses et les modalités d'éclairage :

- réduire la lumière émise vers le ciel (nouveaux aménagements; changement ou rénovation du matériel);
- réduire la sur-illumination : déterminer avec pragmatisme et précision les réels besoin d'éclairage selon les lieux et selon les horaires;

4. ACTEURS

| | |
|------------------------|---|
| Direction pilote | Services municipaux; service Cadre de Vie de la Ville de Châlons |
| Directions associées | Service de la Voirie |
| Partenaires techniques | Conservatoire Botanique LPO Conservatoire du patrimoine naturel DIREN – DREAL, |
| Partenaires financiers | ? |

5. PREMIERES PISTES SUR LES INDICATEURS

Corridors noir : nombre, surfaces concernées, nature des secteurs;

Les actions de réduction de l'illumination : suppression de lampadaires boule, modification ou adaptation du matériel;

Autres actions spécifiques ?